

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017**

L'an 2017, le 9 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 3 janvier 2017, s'est légalement réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Pouvoirs : 2

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS => arrivée de Jacques Dufournier à 19 h 15

Pouvoirs : Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Micheline LINGER ; Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Nicole BOURGOIN

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.

2017/01 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire pour la classe « cirque » du 15 au 19 mai 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 695 € à la Coopérative Scolaire de l'École de la Forêt, pour permettre la participation des élèves à l'école du cirque Gruss de Saint-Jean-de-Braye, du Lundi 15 mai 2017 au Vendredi 19 mai 2017.

2017/02 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire pour le transport scolaire vers la classe « cirque » du 15 au 19 mai 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 100 € à la Coopérative Scolaire de l'École de la Forêt, pour permettre le transport scolaire des élèves vers la classe « cirque », du Lundi 15 mai 2017 au Vendredi 19 mai 2017.

2017/03 – Création d'un poste d'Assistante Administrative dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Assistante Administrative dans le cadre du dispositif CUI-CAE, à compter du 16 janvier 2017, pour une durée de 24 mois, à raison de 35 h 00 hebdomadaires.

2017/04 – Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, ceci dès le 1^{er} janvier 2017, et jusqu'au vote du prochain budget, comme défini ci-dessous :

Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2016	Montant autorisé maximum (25 %)
020	Dépenses imprévues	8 159	2 040
20	Immobilisations incorporelles	22 066	5 517
21	Immobilisations corporelles	181 400	45 350
23	Immobilisations en cours	70 000	17 500
	TOTAL	281 625	70 406

Fait à Mézières-lez-Cléry, le 10 janvier 2017

Le Secrétaire de séance,



Martine BAUDOIN



Le Maire,



Danielle COROLEUR



Affiché le 11 JAN. 2017

Retiré le